

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DAC 217** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Etrange Festival et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Etrange Festival, 5, rue Montcel 95430 Auvers-sur-Oise.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association l'Etrange Festival pour l'organisation en 2018 de la 24e édition de son festival. 20839-2018-03967

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 30.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**